

Commission participative « Mobilité Environnement Énergie »

Réunion de travail sur la protection de la rivière Drôme

Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2014

Présence : Sabine Girard (élue référent), Michèle Sauvageot, Isabelle Simon, Bruno Monier, Salomé Morin, Frédéric Morin, Justine desprès, Gilles Arnaud, Jorg Schleicher

Secrétariat : Michèle Sauvageot ; Sabine Girard

Animation : Vu le nombre de personnes présentes (9) la réunion se tient sous forme discussion en respectant la parole de chacun, dans un esprit de bienveillance.

Présentation des participants par un tour de table.

5 projets discutés:

1) La propreté de la rivière Drôme

→ Problèmes identifiés :

Malgré les actions de nettoyage du SMRD (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, des clubs de canoë et d'individus bénévoles, il y a un problème de propreté des abords de la rivière.

Constat :

- manque de containers – poubelles débordantes non ramassées – incivilités et négligences des usagers.
- Sabine présente 2 affiches sur la qualité de l'eau qui vont être affichées sur des panneaux signalétiques en deux points, conformément à la réglementation européenne sur les « profils de baignade ». Ces deux points niveau européen sont : le parking au croisement D493/D93 et le parking devant le camping des Chapelains. Demande de communication aux participants de cette étude.

→ Propositions :

- Envisager un partenariat de sensibilisation avec les clubs de canoë, le gîte, l'office de tourisme, les écoles, les usagers (ex : Maisons Pour Tous autour de Valence), le SMRD, ...
- Agir dès cette saison estivale
- Création d'un GAP dédié à la sensibilisation et incitation à la protection de la rivière et ses abords ; mesure adoptée par tous les participants

Dans un premier temps nous communiquerons par mail à l'adresse de la commission environnement. Une réunion peut être envisagée.

Création d'un Groupe Action-Projet « Rivière »

Sensibilisation : installations de panneaux sur des parkings donnant accès à la rivière, tels notamment :

- après le tunnel (monument commémoratif)
- après le tunnel (avant le croisement avec la D93)
- à l'autopont allant à la Chaudière
- sur la D93 : vers la cave Raspail, ou vers la limite avec Espenel
- sur la D93 : parking au sud du Pont Algoud
- parking devant le camping des Chapelains

Voir avec le SMRD pour récupérer des panneaux et des affiches (Isabelle → le SMRD n'a pas en stock de panneaux, par contre, il avait été réalisé un modèle d'affiche en 2006 delquelle on peut s'inspirer ; de plus ils peuvent mettre à notre disposition leur charte graphique avec mascotte)

Voir la mairie pour des panneaux existants (Sabine → 4 panneaux feux interdits disponibles)

S'informer sur la réglementation sur l'affichage (Sabine → renseignements pris auprès de O. Garnier pas de contraintes particulières tant que les panneaux (i) sont sur notre propriété (sinon, demander

l'autorisation aux propriétaires ; dans notre cas : l'intercommunalité notamment) et (ii) ne distrait pas les automobilistes (donc en retrait de la route))

Préparer et bricoler nos propres panneaux avec le message qui nous importe (→ refaire des échanges mail et/ou une réunion à cet effet)

Ramassage de déchets : installation de containers aux mêmes endroits que les panneaux

- Faire remonter la demande à l'intercommunalité 3CPS (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans) à qui la compétence des ordures ménagères (Sabine → après discussion avec Agnès Hatton, le sujet sera évoqué jeudi 26 juin au conseil communautaire)
- En attendant, et si la demande à l'intercommunalité prends du temps, voir pour une solution provisoire dès cet été : installation de poubelles à la charge de la commune avec ramassage par les agents de la mairie (Sabine → à voir avec les élus référents aménagement et travaux pour la charge de travail des agents ; des stocks de poubelles peuvent être mobilisés rapidement par la commune)

Pour info : autres problèmes évoqués :

- Encore des installations d'assainissement non collectifs qui polluent en bordure de drôme : inciter à la mise aux normes

2) Événement autour de la rivière

Événement pouvant se faire en partenariat avec les associations existantes qui ont une expérience et du matériel (FRAPNA – Lysandra – Mille traces - ...) ainsi qu'avec les écoles; associer aussi des associations de Saillans, comme le futur club de Canoé ou Pied à terre, par exemple.

3) Aménagement de la confluence Rieussec- Drôme

C'est devenu un lieu d'évènements festifs ou culturels et des aménagements semblent nécessaires : voici quelques idées à discuter : WC (WC sec ?), point d'eau, un abri « préau » pour abriter du matériel en libre prêt (tels tables, chaises, jouets de sable ?) ; des poubelles ou containers
Attention : Pas d'aménagements du lit et des accès de la rivière qui garde son caractère « sauvage » donc pas de réglementation sur la baignade.

4) Création d'un « sentier découverte » sur la promenade de l'ancien canal

Ce pourrait être un sentier « rivière » prolongeant le circuit « fontaines » en cours de réalisation (intercommunalité / mairie).

2 questions sur la faisabilité : ce canal appartient à l'intercommunalité 3CPS – quid de l'entretien et de la sécurité ? (sabine : voir avec le secrétaire de mairie)

5) Vélo-route le long de la Drôme

→ Problème identifié :

En général une vélo-rote est un ruban de 3 mètres de large d'asphalte + 3 mètres de chaque côté pour la sécurité. Quand il est situé en abord immédiat de la rivière, c'est souvent au détriment de la ripisylve.

Autre question : peut-il être fait sur le trajet de l'ancien canal ?

→ Proposition :

Se renseigner sur l'état d'avancement de ce projet.

Maintenir une veille sur les possibles impacts négatifs envers l'environnement d'un tel projet.

ANNEXE : Affiche « la bonne conduite de l'utilisateur de la rivière » réalisé en 2006 par le SMRD ; disponible en 3 langues (Fr, en, hollandais)

La bonne conduite de l'utilisateur de la rivière

La rivière et ses abords sont un milieu fragile

Nous sommes nombreux à les fréquenter

Apprenons à les partager et à les protéger

Roulons lentement, et ne roulons que sur les accès autorisés et aménagés

Respectons les parkings et les propriétés privées

Rappel : il est interdit de circuler en véhicule à moteur et de stationner dans le lit de la rivière

Respectons les animaux et les végétaux

N' allumons pas de feu

Rappel : le camping sauvage est interdit

Respectons la tranquillité des autres

Pêcheurs, baigneurs, pagayeurs, cyclistes, cavaliers, etc :
respectons la pratique de chacun

Ne mettons pas en danger les autres pratiquants

(ne faisons pas chavirer, ne barrons pas la rivière, etc)

Baigneurs : pensons à nous déplacer pour laisser le passage aux canoës

Pagayeurs : pensons à annoncer notre arrivée aux baigneurs

...

et en partant, emportons nos déchets avec nous

Bon séjour dans la Drôme

